

# Sunny Euro Strategic Sunny Euro Strategic Plus



## Un socle commun dans la stratégie de gestion des deux fonds

- Stratégie principalement orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à investir dans des obligations à moyen long terme, avec pour objectif de les porter à leur échéance.
- 100% d'obligations émises en euros, quelle que soit la nationalité de l'émetteur (y compris émetteur émergent)

## Deux objectifs de performance clairs associés à un calibrage du risque différent

	Sunny Euro Strategic R							Sunny Euro Strategic Plus R						
Objectif de performance	Surperformer l'EuroMTS 1-3 ans NR							Surperformer l'EuroMTS 3-5 ans NR						
Poids par émetteur	2,5% maximum (60 à 80 lignes)							5,0% maximum						
Poids des convertibles	20% maximum							40% maximum						
SRRI (30/06/2016)	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7

## Une équipe de gestion expérimentée



### Jacques Cadenat

Gérant du fonds  
30 ans d'expérience

Directeur de la gestion Sunny AM et gérant du FCP Sunny Euro Strategic  
Ancien directeur de la gestion financière de la compagnie d'assurance le Conservateur pendant 15 ans  
(4 milliards d'euros d'actifs sous gestion)



### Bernadette Perez

Expertise complémentaire  
30 ans d'expérience

Gérante du FCP Sunny Convertibles Domaine bancaire (Compagnie Financière) sur les questions techniques de financement et de capital  
Gérante de St Honoré Convertibles de 2002 à fin 2008 – jusqu'à 1.6 Mds d'euros d'encours en 2003

L'équipe de gestion pourra évoluer dans le temps. Elle prend ses décisions en toute indépendance de la recherche externe.

## Performances historiques de Sunny Euro Strategic R et Sunny Euro Strategic Plus R

Performances (nettes de frais de gestion)	2017	2 ans glissants	3 ans glissants	Annualisé depuis création (mars 2011)	Volatilité 1 an au 29/12/2017	2016	2015	2014	2013	2012	Depuis création (mars 2011)
<b>Sunny Euro Strategic R</b>	2,76%	8,24%	8,37%	4,08%	1,20%	5,33%	0,12%	2,44%	7,16%	16,06%	31,29%
Euro MTS 1-3	-0,39%	-0,09%	1,21%	4,83%	0,43%	0,30%	1,30%	13,85%	6,72%	14,56%	37,88%

L'indicateur de référence a changé depuis la création : du 10/03/2011 au 01/04/2013 = 80% EuroMTS 7-10 + 20% DJ Euro Stoxx 50 (hors div.), du 02/04/2013 au 30/06/2015 = 80% EuroMTS 7-10 + 20% DJ Euro Stoxx 50 NR, depuis le 01/07/2015 = EuroMTS 1-3

Performances (nettes de frais de gestion)	2017	2 ans glissants	3 ans glissants	Annualisé depuis création (mars 2011)	Volatilité 1 an au 29/12/2017	2016	2015	2014	2013	Depuis création (oct 2012)
<b>Sunny Euro Strategic Plus R</b>	3,08%	9,71%	10,44%	3,56%	1,36%	6,43%	0,67%	1,66%	6,53%	82,91%
Euro MTS 3-5	0,15%	1,59%	3,70%	5,26%	1,32%	1,43%	2,08%	13,84%	6,65%	62,17%

L'indicateur de référence a changé depuis la création : du 09/10/2012 au 04/09/2015 = 80% EuroMTS 7-10 + 20% DJ Euro Stoxx 50 NR depuis le 04/09/2015 l'EuroMTS 3-5 ans (Ticker Bloomberg EMTXBRT)

Du fait du changement de la stratégie d'investissement et du profil de risque à partir du 01/03/2016, les performances affichées antérieurement à cette date ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les tableaux présentés ci-dessus ont été réalisés selon la méthode dite du « chaînage », ce qui permet une comparaison cohérente dans le temps.

Sources : Sunny AM, Bloomberg au 29/12/2017. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## Nous contacter

**Christophe Tapia**  
ctapia@sunny-am.com  
06 84 26 69 61

**Blaise Nicolet**  
bnicolet@sunny-am.com  
06 08 89 31 60

**Laurent Dumonteil**  
ldumonteil@sunny-am.com  
06 82 99 88 40

## À qui s'adressent les fonds ?

- À des clients privés qui cherchent une stratégie de relais à leur position sur les fonds en euros de moins en moins rémunérateurs
- À une clientèle d'entreprise pour le placement de leurs excédents structurels (> 2 ans)

## Où trouver Sunny Euro Strategic et Sunny Euro Strategic Plus ?

ACMN, Ageas, AEP - Assurance Epargne Pension, Courtages & Système (Apicil), APREP Diffusion, Axa Théma, BNP Paribas Cardif, CD Partenaires, Eres, Finaveo, Generali Patrimoine, Intencial Patrimoine (Apicil), La Mondiale Partenaires, La Mondiale Europartner, Nortia, Nortia Invest, Oradéa Vie, Orélis, Primonial, Sélection 1818, Spirica, Swiss Life, UAF Life Patrimoine, Vie Plus

## Principaux risques associés

### Sunny Euro Strategic

1. Risque discrétionnaire
2. Risque de perte en Capital
3. Risque de Taux
4. Risque de Crédit (jusqu'à 100%)
5. Risque de Haut rendement (titres dits « spéculatifs »)
6. Risque de contrepartie
7. Risque actions (via les obligations convertibles, maximum 20%)
8. Risque lié aux petites et moyennes capitalisations (via les obligations convertibles, maximum 20%)

DICI et prospectus disponibles sur [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com)

### Sunny Euro Strategic Plus

1. Risque discrétionnaire
2. Risque de perte en Capital
3. Risque de Taux
4. Risque de Crédit (jusqu'à 100%)
5. Risque de Haut rendement (titres dits « spéculatifs »)
6. Risque de contrepartie
7. Risque actions (via les obligations convertibles, maximum 40%)
8. Risque lié aux petites et moyennes capitalisations (via les obligations convertibles, maximum 40%)
9. Risque des marchés émergents

## Principales caractéristiques

Pour les autres parts disponibles, voir prospectus

	Sunny Euro Strategic R & D	Sunny Euro Strategic Plus R
Code ISIN	Part R : FR0010996629 / Part D : FR0011165570	Part R : FR0011299379
Durée recommandée	Minimum 2 ans	
Indicateur de référence	Euro MTS 1-3	Euro MTS 3-5
Frais de gestion	Parts R et D : 1.50% TTC	Part R : 1.50% TTC
Commission de surperformance	Part R : 20% TTC au-delà de l'indicateur de référence / Part D : Néant	
Commission de souscription	2% TTC maximum (Non acquises à l'OPCVM)	

## Le portage obligataire (ou « buy & hold »)

- Principe** : acheter et détenir des obligations et les conserver jusqu'à leur échéance.
- Objectif** : aller jusqu'au remboursement de l'obligation pour percevoir l'ensemble des coupons et récupérer son capital (hors défaut de l'émetteur).
- L'avantage du portage obligataire** : un résultat connu à l'avance si l'obligation est portée à son terme, sauf défaut de l'émetteur.
- Le risque du portage obligataire** : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation peut baisser. Par ailleurs, le défaut de l'émetteur peut entraîner la perte de tout ou partie du capital investi sur ses émissions.

### Avertissement

Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié. Il est destiné à l'usage des professionnels uniquement, sa distribution est interdite à toute autre personne ou entité qui ne devrait pas s'appuyer sur les informations qu'il contient, de même que sa reproduction totale ou partielle. Ce document a été préparé par SUNNY ASSET MANAGEMENT, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP08000045. Bien que les informations exposées dans ce document proviennent de sources considérées comme dignes de foi, SUNNY AM n'en garantit pas l'exhaustivité. Les opinions et appréciations peuvent être modifiées ou abandonnées sans avis préalable. Les calculs et évaluations présentés ont pour but de servir de base à nos discussions. Vous vous engagez à effectuer de façon indépendante votre propre évaluation de l'opportunité et de l'adaptation de l'investissement à vos besoins, notamment en ce qui concerne les aspects juridiques, fiscaux et comptables. En outre, ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne peut être considéré comme une offre ou une sollicitation de souscription, d'achat, de vente ou de prêt d'OPCVM, de valeurs mobilières ou autres instruments financiers ou de souscrire à des services de gestion ou de conseil. En conséquence, SUNNY AM attire l'attention de l'investisseur que sa décision d'investissement ou de désinvestissement doit être prise après la prise en compte des documents réglementaires. Le(s) OPCVM présent(s) dans ce document est (sont) de droit français, coordonnés et autorisé(s) à la commercialisation en France. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. Les données de performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions contractées lors de la souscription ou du rachat dans un OPCVM. Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement dans des OPCVM peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Toute souscription dans des OPCVM de la gamme gérée par SUNNY AM doit se faire sur la base du prospectus simplifié actuellement en vigueur, disponible sur simple demande auprès de SUNNY AM ou sur le site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).